



**Revue de presse**  
**Gouvernance des eaux souterraines**  
**d'Abitibi-Témiscamingue**  
**19 décembre 2011 – 4 janvier 2012**

*Pour plus d'informations, veuillez contacter :*

Olivier Pitre, Coordonnateur

SESAT

Tél: (819) 732-8809 poste 8224

Courriel : [olivier.pitre@sesat.ca](mailto:olivier.pitre@sesat.ca)



### Publication du projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

QUÉBEC, le 19 déc. 2011 /CNW Telbec/ - Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, annonce la publication d'un projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Ce règlement permettra d'assurer la bonne gestion de l'eau, au bénéfice de la population et des écosystèmes qui en dépendent. « Ce projet de règlement est important, a précisé le ministre, car il permettra de compléter le processus initié par la sanction de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau (Loi sur L'eau), adoptée en 2009 ».

Le projet de règlement précise les catégories de prélèvements d'eau qui seront assujetties au nouveau régime d'autorisation des prélèvements introduit par la Loi sur l'eau, les conditions de délivrance de l'autorisation et de renouvellement de l'autorisation pour les prélèvements existants, et la durée de cette autorisation.

Par la publication de ce projet de règlement, le gouvernement du Québec annonce également certaines dispositions qu'il entend mettre en œuvre pour renforcer la protection des eaux exploitées à des fins d'alimentation en eau potable. Ces dispositions s'inscrivent dans le projet de Stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable qui fera également l'objet d'une consultation publique.

Pour les prélèvements d'eau souterraine, le projet de règlement reconduit essentiellement les exigences en vigueur depuis 2002, dans le Règlement sur le captage des eaux souterraines. Pour les prélèvements d'eau de surface, il introduit l'obligation pour les municipalités de caractériser la vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable. Le gouvernement du Québec démontre ainsi toute l'importance qu'il accorde à l'eau, ressource essentielle à la vie.

« Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que le gouvernement du Québec modernise les outils dont il dispose pour s'assurer que la population ait accès à une eau de qualité aujourd'hui et pour les années à venir. C'est une priorité absolue à nos yeux », a conclu le ministre Arcand.

Il est possible de consulter le projet de règlement et la Loi sur l'eau sur le site Internet du Ministère au [www.mddep.gouv.qc.ca](http://www.mddep.gouv.qc.ca)

#### SOURCE :

Sarah Shirley  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre  
du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Tél. : 418 521-3911

#### INFORMATION :

Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Tél. : 418 521-3991

**Le Devoir**  
**20 déc. 2011**  
**Louis-gilles Francoeur**

## **Projet de règlement du gouvernement du Québec - Les prises d'eau municipales protégées**

[Louis-Gilles Francoeur](#) 20 décembre 2011 [Actualités sur l'environnement](#)

### **À RETENIR**

[Pour lire le projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection \(PDF\)](#)

Après des années de débats, Québec se décide à passer à l'action et à édicter des règles de protection des eaux souterraines ou de surface dans lesquelles puisent les

municipalités pour fournir une eau potable à leurs citoyens.

En effet, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, a dévoilé hier le projet de Règlement sur les eaux et leur protection, qui sera publié dans la Gazette officielle le 28 décembre prochain. Débutera alors la période de consultations publiques de 90 jours, au-delà de laquelle le ministre pourra décider du contenu du futur règlement et le faire approuver par le Conseil des ministres.

Le projet de règlement — dont le lecteur pourra prendre connaissance dans le site Internet du Devoir — établit différents périmètres de protection autour des prises d'eau municipales, qu'elles soient dans le Saint-Laurent ou qu'il s'agisse de prélèvements faits dans les eaux souterraines ou de surface ailleurs. Dans la plupart des cas, des études devront déterminer le niveau de risque et les impacts des activités qui se déroulent dans les différents périmètres de sécurité, ainsi que les mesures d'urgence à mettre en oeuvre en cas de problème.

### **Permis à durée déterminée**

Autre nouveauté majeure: au lieu d'accorder des autorisations de prélèvements éternelles via les certificats d'autorisation traditionnels, le ministère va désormais procéder ici par «permis», dont la durée variera selon l'ampleur des ponctions notamment. Dans le cas des piscicultures, on accordera, par exemple, des permis d'une durée maximale de 15 ans dans certaines situations.

Plusieurs normes touchant la percée, l'exploitation et le scellement des puits sont édictées, y compris pour l'hydrofracturation, ce qui pourrait toucher l'exploration des gaz de schiste. Les systèmes de géothermie devront se conformer eux aussi à des exigences strictes et leur présence est interdite dans une plaine inondable de récurrence de moins de 100 ans.

Le projet de règlement établit trois catégories de prélèvements à des fins de distribution d'eau potable ou de transformation alimentaire.

Les deux premières concernent les municipalités qui veulent desservir plus de 500 personnes à des fins résidentielles, alors que la troisième s'applique pour moins de 20 personnes ou à des fins commerciales. Les municipalités devront réaliser une évaluation de la vulnérabilité de leurs eaux brutes, instituer une aire de protection «immédiate», une aire intermédiaire et une aire de protection éloignée, où les activités dangereuses seront soit interdites, soit strictement contrôlées, soit surveillées en fonction du risque.

Plusieurs activités, comme le stockage des déjections animales, certains types d'épandage et l'utilisation de pesticides même homologués, seront interdits ou contrôlées dans les différents périmètres édictés, afin de protéger les sources d'eau potable plutôt que d'avoir à les traiter après coup à grands frais si elles se retrouvent contaminées.

Dans la zone de Mercier, ville qui est victime de la deuxième contamination en importance des eaux souterraines connues au Canada, le creusage de puits est désormais interdit sauf à des fins de réhabilitation écologique.

Les sanctions pénales vont de 1000 \$ à 100 000 \$ pour des infractions administratives, comme le défaut d'afficher la localisation d'une aire de protection, et jusqu'à 1,5 million pour une installation en géothermie non conforme. Des amendes pouvant atteindre 6 millions pourraient être imposées à une personne ou à une entreprise qui creuserait un puits dans la zone contaminée de Mercier sans respecter les normes de suivi du chlorure de vinyle. Mais les principales infractions, qui touchent la géothermie, les pâturages et le stockage de déjections en zone protégée, l'épandage de boues dans un périmètre sécurisé, etc., sont assorties de sanctions allant de 5000 \$ à 500 000 \$ pour les personnes physiques et de 15 000 \$ à 3 millions pour les personnes morales.

L'Express étudiant / La Nouvelle étudiant  
21 déc. 2011  
Coralie Kourany

## Pipeline Keystone XL : Étude incomplète



Publié le 21 Décembre 2011

Par Coralie Kourany

Sujets : [Parti conservateur](#) , [Région du Nebraska](#) , [Alberta](#) , [Oklahoma](#)

Depuis quelques mois, nous voyons des articles au sujet du pipeline Keystone XL qui transportera le pétrole produit à partir des sables bitumineux de l'Alberta jusqu'aux raffineries de l'Oklahoma et du Texas. Ce projet a soulevé plusieurs débats éthiques chez des activistes, des environnementalistes, des politiciens ainsi que des citoyens des pays impliqués.

D'abord, le projet a été repoussé et il n'y aura pas de décision prise avant les élections présidentielles américaines de 2012. Il est essentiel d'étudier l'impact environnemental du pipeline et de prendre le temps d'y réfléchir puisque l'étude est présentement incomplète. Pour l'instant, il s'agit d'un projet pétrolier important qui pourrait avoir des résultats désastreux.

Il s'agit d'un projet piloté par TransCanada, une entreprise canadienne qui s'occupe du transport de gaz naturel. Ce pipeline de 2700 kilomètres est évalué à près de 7 milliards de dollars au total, et on estime qu'il pourra transporter 1 million de barils de pétrole albertain par jour. Stephen Harper, premier ministre du Canada et chef du Parti conservateur, est carrément en faveur de ce projet même s'il s'agit d'une menace pour l'environnement. Il ne met pas en importance le potentiel destructeur du pays en augmentant les émissions de gaz à effet de serre et ne se préoccupe que du développement économique du Canada et des États-Unis. Pendant ce temps, ont lieu des démonstrations à Washington, Ottawa, Toronto, Montréal, ainsi qu'au Nebraska avec des groupes d'activistes comme «Tar Sands Action».



: Manifestation en face de la Maison Blanche à Washington.  
Photo : Josh Lopez

**Ayez l'esprit tranquille,  
aujourd'hui et demain**

**Ouvrez un RÉR ou un CÉLI et  
nous vous démarrons avec  
une Prime de 25 \$**



**ING DIRECT**

c'est votre intérêt qui compte™

TransCanada a décidé d'accepter les changements du trajet pour répondre aux demandes du Nebraska, qui était en désaccord avec le trajet proposé passant dans la région des Sandhills, sensible à l'environnement. Quelques environmentalistes indiquent que si le projet est adopté et qu'il y a un accident ou déversement, le pipeline pourrait polluer le sol des Sandhills pendant des décennies et contaminer les eaux souterraines. En conséquence, TransCanada devra étudier un nouveau tracé pour éviter cette région du Nebraska qui possède la plus grande nappe phréatique des États-Unis.

Bref, la promotion d'un pétrole produit de façon polluante avantagera pleinement les Américains en leur procurant 13 000 emplois tandis que l'adoption de ce projet aurait des effets néfastes à long terme sur l'environnement, comme des possibilités de déversement de pétrole aux endroits plus sensibles. Ceci dit, il est essentiel de réviser cette décision puisque ce serait moralement incorrect et injuste de commettre un acte qui nuira à notre futur ainsi qu'à celui de nos enfants.

**La Presse. Ca**  
**24 déc. 2011**  
**Charles Côté**

## De l'eau souterraine contaminée par le gaz de schiste



[Agrandir](#)

Karlis Muehlenbachs, un spécialiste de la signature chimique du gaz, croit que les problèmes de fuites vont continuer d'affecter l'industrie du gaz de schiste.

PHOTO: ARCHIVES LE SOLEIL



**Charles Côté**  
La Presse

**Un cas de contamination de l'eau souterraine qui pourrait être due à un puits de gaz de schiste - ce serait une première au Québec - a été recensé.**

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Recommander <200

Tweeter <30

+1 2

### DOSSIERS >



#### Gaz de schiste

Consultez notre dossier complet sur les enjeux de l'exploitation du gaz de schiste. »

### À LIRE AUSSI

Faut-il une étude détaillée des eaux souterraines?  
Eau contaminée: le ministre

C'est une des hypothèses qu'avance un expert albertain à qui une entreprise, qui a foré un puits au Québec, a remis trois échantillons pour analyse.

Un échantillon provenait d'un puits dans le gisement québécois d'Utica, un autre, du gaz recueilli dans l'évent de surface du même puits et un troisième, du gaz provenant de la nappe phréatique à proximité.

Cet expert, Karlis Muehlenbachs, de la faculté des sciences de la Terre et de l'atmosphère à l'Université d'Edmonton, est un spécialiste de la signature chimique du gaz.

### Trois explications

«Le gaz dans l'eau est très similaire au gaz de production, affirme M. Muehlenbachs en entrevue avec *La Presse*. Vous avez du gaz de schiste de l'Utica dans l'eau. Je ne sais pas comment il s'est rendu là, mais il y est.»

M. Muehlenbachs voit trois explications possibles. Ou le gaz s'est trouvé un chemin par une faille naturelle après la fracturation du puits, ou il est remonté le long du tubage du puits à cause d'une mauvaise cimentation, ou il s'y trouvait peut-être déjà naturellement.

Il a présenté ses résultats à Washington le mois dernier, lors d'un colloque sur les enjeux environnementaux de l'exploitation du gaz de schiste.

Il refuse d'indiquer quelle entreprise lui a fourni les échantillons et où se trouve le puits. L'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) n'a pas voulu commenter le rapport de M. Muehlenbachs ni donner des indications permettant de déterminer quel puits.

### Information pertinente

De son côté, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dit avoir reçu certaines analyses isotopiques d'entreprises gazières, mais aucune ne comportait d'échantillon provenant de l'eau souterraine.

L'analyse de M. Muehlenbachs a circulé au cours des dernières semaines au MDDEP, qui juge l'information pertinente, mais incomplète.

«On peut présumer que le gaz est là parce qu'on a foré le puits, mais on ne peut pas le prouver, dit Charles Lamontagne, hydrogéologue au MDDEP. On n'a pas les données de départ sur la signature isotopique du gaz déjà présent dans l'eau souterraine au Québec qui permettraient de l'affirmer.»

[Les dix événements de l'année à Shawinigan](#)  
[Augmentation de 3,67 % des taxes à La Tuque](#)  
[Réduction des GES: le Québec aura besoin de la Californie](#)

---

### SUR LE MÊME THÈME

---

[MDDEP | Parcs | Association Pétrolière et Gazière du Québec | Indice et classement | Ressources naturelles](#)

---

### DU MÊME AUTEUR

---

[Faut-il une étude détaillée des eaux souterraines?](#)  
[Les Québécois consomment toujours plus d'alcool](#)  
[De bonnes nouvelles dans la grisaille](#)  
[Eau contaminée: le ministre Arcand prend la situation «très au sérieux»](#)  
[De l'eau souterraine contaminée par le gaz de schiste](#)

«Si on a du gaz dans l'eau souterraine qui est similaire à celui du gisement Utica, c'est une première indication que la fracturation hydraulique ouvre des voies ailleurs que dans le puits, par des fractures naturelles, dit-il. Par ailleurs, il est d'accord avec moi pour dire que les puits de gaz de schiste vont être plus préoccupants que les puits conventionnels.»

M. Lamontagne croit qu'il serait bon que le comité de l'Évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste ordonne une telle étude. «C'est une des suggestions qu'on pourrait faire», dit-il.

Il ne juge pas inquiétantes les analyses de M. Muehlenbachs, en l'absence d'indications sur la quantité de gaz dans l'eau. Il affirme que le MDDEP n'a pas observé de cas de migration de gaz dans l'eau souterraine malgré 200 inspections.

### **Les fuites, un problème répandu**

En entrevue avec *La Presse*, M. Muehlenbachs dit qu'il croit que les problèmes de fuites vont continuer d'affecter l'industrie du gaz de schiste.

Il cite des chiffres de la société Schlumberger, un géant dans le secteur des services aux producteurs de gaz et de pétrole, qui confirment que les puits vieillissent mal. Une étude de 15 000 puits dans le golfe du Mexique montre qu'après 15 années, environ la moitié d'entre eux fuient. «Il y a une corrélation évidente avec l'âge, dit-il. Les puits plus vieux fuient plus.»

Et il croit que ce sera pire pour les puits de gaz de schiste, à cause des pressions extrêmes qu'ils doivent subir au cours de la fracturation hydraulique.

C'est ce procédé d'injection d'eau, de sable et de produits chimiques qui fait fendre le schiste et qui libère le gaz. Ce procédé n'est pas nécessaire pour le gaz traditionnel, qui se trouve dans des poches de roche déjà poreuse.

«Si vous ajoutez de la fracturation à haute pression, c'est désastreux, dit-il. L'acier du tubage est flexible. Le ciment qu'on coule autour est dur. Alors il craque.»

Les observations de M. Muehlenbachs confirment les craintes et les prédictions de Marc Durand, l'ingénieur en géologie appliquée qui scrute l'industrie depuis le printemps dernier.



**L'information – Sainte-Julie – Varennes – Saint-Amable**  
**4 jan. 2012**



Il sera possible de rencontrer des membres du comité de prévention contre les gaz de schiste de Sainte-Julie au Centre sportif ainsi qu'au supermarché IGA. *Photo: Courtoisie*

**Sainte-Julie**

**Le comité de prévention contre les gaz de schiste de Sainte-Julie se fera présent**

L'Information de Sainte-Julie - 4 janvier 2012

Actualité > Environnement

**Le comité de prévention contre les gaz de schiste de Sainte-Julie reprendra, après le temps des Fêtes, sa campagne de signatures contre le gaz de schiste, *Vous n'entrez pas chez nous.* Cette action**

**interrégionale, amorcée depuis quelques mois à travers toute la vallée du Saint-Laurent, sert à informer les gens sur les risques reliés à l'exploitation de cet hydrocarbure et sur la situation qui prévaut entre autres à Sainte-Julie.**

Selon le comité de prévention contre les gaz de schiste de Sainte-Julie, la grande majorité des gens déjà rencontrés lors du porte-à-porte et des collectes s'opposaient à cette industrie, mais peu d'entre eux savaient que le permis d'exploitation du sous-sol de Sainte-Julie et des environs avait été octroyé en 2006 par le gouvernement du Québec à la compagnie Molopo Energy Limited, détenue par des capitaux australiens.

Plusieurs spécialistes ont déjà sonné l'alerte sur les risques de pollution de l'air, de contamination des eaux souterraines et des eaux de surface liés à la méthode d'extraction par fracturation et au traitement des boues de forage. Selon les analyses des ministères de l'Environnement et des Ressources naturelles, les deux tiers des puits du Québec connaissent déjà des fuites de méthane.

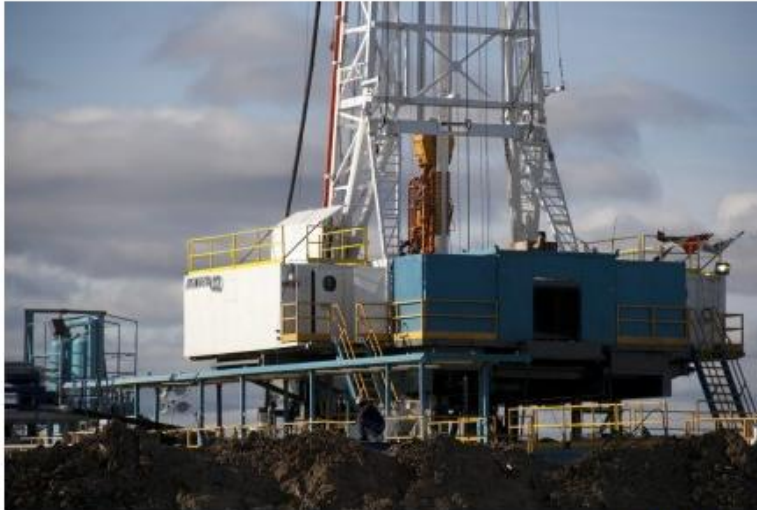
Le comité invite la population à signer le refus d'accès au territoire de Sainte-Julie adressé aux gazières. Il sera possible de rencontrer des membres du comité au Centre sportif, aux heures d'ouverture, ainsi qu'au supermarché IGA, du 9 au 15 janvier.

Selon le regroupement, les signatures prendront la forme d'une action collective indiquant à l'industrie, au conseil municipal et au gouvernement provincial qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale.

**Concours de logo**

Le comité de prévention contre les gaz de schiste tient un concours de logo pour illustrer son opposition. Les dessins doivent être envoyés à la boîte postale 88010, Sainte-Julie, J3E 0A8 ou déposés au Centre sportif de la Vallée du Richelieu au 2133, boulevard Armand-Frappier, avec le nom, l'âge et le numéro de téléphone.

## Faut-il une étude détaillée des eaux souterraines?



[Agrandir](#)

Jean-François Hélie, professeur associé au département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM, ne voit aucune raison de ne pas faire le portrait isotopique régional des eaux souterraines.

PHOTO: ARCHIVES LA VOIX DE L'EST



**Charles Côté**  
La Presse

### Doit-on brosser un portrait global des eaux souterraines dans le sud du Québec pour détecter les fuites des puits de gaz de schiste?

La question continue de soulever la controverse, 10 jours après que *La Presse* eut fait état d'un premier résultat de test révélant un indice de contamination de l'eau à proximité d'un puits non identifié de gaz de schiste au Québec.

Le test a été réalisé par Karlis Muehlenbachs, expert de l'Université d'Edmonton, selon la méthode d'analyse des «profils isotopiques» (voir encadré). Il a trouvé la même signature dans deux échantillons de gaz, l'un extrait du gisement par un puits récent et l'autre dans la nappe phréatique non loin de ce puits. Notons que c'est un indice et non une preuve de contamination, vu l'absence de données de base sur le profil isotopique de départ des eaux souterraines.

Taille du texte

Imprimer

Envoyer

Recommander < 47

Tweeter < 20

< 1

**Annonces Google**

[Perte Mémoire](#)

[Environnement](#)

[Forage Puits](#)

**À LIRE AUSSI**

De l'eau souterraine contaminée par le gaz de schiste

Eau contaminée: le ministre Arcand prend la situation «très au sérieux»

Réduction des GES: le Québec aura besoin de la Californie

Fluoruration de l'eau: une décision au début de 2012?

Plan Nord: La CRÉ souhaite éliminer le flou

**SUR LE MÊME THÈME**

[MDDEP](#) | [Parcs](#) | [Université du Québec à Montréal](#) | [Jean-François](#) | [Pierre Arcand](#) | [Indice et classement](#) | [Ressources naturelles](#)

**DU MÊME AUTEUR**

[Faut-il une étude détaillée des eaux souterraines?](#)

[Les Québécois consomment](#)

L'expert albertain a affirmé qu'il serait souhaitable d'établir ce profil de départ dans la région visée par l'industrie gazière, afin de détecter plus facilement toute contamination future, une suggestion que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) rejette pour le moment. Le ministre Pierre Arcand a indiqué que la décision revient au comité de l'Évaluation environnementale stratégique (EES) sur le gaz de schiste.

grisaille  
Eau contaminée: le ministre Arcand prend la situation «très au sérieux»  
De l'eau souterraine contaminée par le gaz de schiste

### Une analyse souhaitable, indique un expert

Selon un expert québécois, cette analyse serait souhaitable et peu coûteuse en regard des revenus que doit procurer l'exploitation du gaz de schiste.

Cet expert est Jean-François Hélie, professeur associé au département des sciences de la Terre et de l'atmosphère de l'UQAM, et gestionnaire du laboratoire d'isotopes stables du laboratoire Geotop, qui se spécialise dans l'analyse de profils isotopiques.

M. Hélie croit que le test de M. Muehlenbachs est «très convaincant». «Ça se peut que la signature soit la même par hasard, mais c'est très peu probable», dit-il.

Il ne voit aucune raison de ne pas faire le portrait isotopique régional des eaux souterraines. «M. Muehlenbachs le dit lui-même: c'est très peu coûteux, dit-il. Les coûts seraient insignifiants par rapport aux profits qu'on peut retirer de l'exploitation du gaz.»

Il ajoute que l'industrie gazière se sert déjà de cette méthode d'analyse. En effet, un tableau publié à l'automne par la société Talisman indique que la technique des profils isotopiques «s'est révélée un outil idéal» pour l'aider à colmater son puits de Leclercville, l'hiver dernier. Ce tableau est d'ailleurs signé par Marianne Molgat, une géologue de Talisman qui fait partie du comité de l'EES.

«Les données sur le profil isotopique de différents gaz pour les différentes strates géologiques existent, mais elles ne sont pas publiques, dit M. Hélie. Les gens de Talisman s'en servent, on le voit.»

Pour Michael Binnion, président de la société gazière Questerre, le cas soulevé par M. Muehlenbachs a le mérite de lancer le débat sur les risques réels de l'industrie et les moyens d'y remédier. «C'est une erreur de la part de l'industrie de sous-estimer le sujet des migrations de méthane, a-t-il affirmé par courriel en réponse aux questions de La Presse. Des puits bien construits protègent l'eau souterraine.»

«Je crois qu'une étude sur l'eau souterraine serait une bonne idée, cela fournirait un portrait de départ avant le début de l'exploitation, dit-il. Alors on saurait si l'industrie est responsable ou non.» En effet, il y a naturellement du gaz dans l'eau souterraine au Québec, un fait connu depuis plus de 100 ans, rappelle-t-il.

Mais la méthode des profils isotopiques a des limites, dit M. Binnion. «Dans bien des cas, elle donne des réponses définitives, mais elle fonctionne bien quand le gaz contient du propane, de l'éthane ou du butane. Il y a beaucoup de gaz dans l'Utica [le gisement québécois] qui contient peu ou pas de propane ou d'éthane.»

De plus, dit-il, tout le gaz du Québec provient de roches qui ont le même âge que le schiste d'Utica. «Deux gaz du même âge sont difficiles à différencier», dit-il.

### **Contamination d'eau souterraine au gaz de schiste - Le ministre Arcand doit rendre publics les détails de cette contamination**

QUÉBEC, le 4 janv. 2012 /CNW Telbec/ - Inquiet de la récente révélation faite à la veille de Noël concernant la probable contamination d'eau souterraine au gaz de schiste, le député de L'Assomption et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement, de développement durable et de parcs, Scott McKay, demande au ministre de rendre publique toute l'information qui circule actuellement au ministère de l'Environnement à l'égard de cette probable contamination.

« Du propre aveu d'un expert du ministère de l'Environnement, le gaz détecté est là parce qu'on a foré le puits. En l'occurrence, le ministre a l'obligation d'agir avec diligence et transparence. De quel puits s'agit-il? Quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour obtenir l'information détenue par les gazières? Quelles mesures additionnelles ont été prises par le gouvernement pour assurer la protection de notre eau souterraine? », se questionne Scott McKay.

Le député s'indigne que cette information ait été maintenue secrète par le gouvernement. « Ce cas de contamination de la nappe phréatique québécoise pourrait avoir des conséquences extrêmement significatives pour l'environnement et la santé humaine. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas daigné en informer les Québécois? », a ajouté le porte-parole de l'opposition officielle.

Par ailleurs, le député de L'Assomption réclame que le ministère de l'Environnement poursuive les analyses afin de tirer les conclusions qui s'imposent. « Si, comme le prétend le ministère, on n'a pas les données de départ sur la signature isotopique du gaz déjà présent dans l'eau souterraine au Québec, il s'avère essentiel de poursuivre les analyses afin de l'obtenir, a-t-il soutenu. Il est hors de question que ce mandat incombe au Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste. C'est le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, qui est responsable de la protection de l'environnement au Québec, pas ce comité où siège d'ailleurs une représentante d'une gazière », a conclu Scott McKay.

Le Parti Québécois réitère la nécessité de mettre en place un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, le temps que toutes les assurances soient données aux Québécois qui, actuellement, servent de véritables cobayes.